



Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/DER/068

Genève, le 28 mai 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes
- Aux organisations régionales de télécommunication
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

**Objet: Invitation à la première réunion interrégionale (IRM-1) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), 14 et 15 juillet 2025 (réunion virtuelle)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première réunion interrégionale (IRM-1) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui se tiendra de manière virtuelle les 14 et 15 juillet 2025.

La réunion IRM-1, d'une durée de deux jours, donnera l'occasion aux Membres de l'UIT-D de dialoguer et d'échanger des vues alors que nous nous efforçons de parvenir à un consensus sur des questions clés avant la CMDT. Les six réunions préparatoires régionales (RPM) ont toutes eu lieu. En outre, la dernière réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) vient de s'achever. Les participants à la réunion IRM-1 s'appuieront sur les travaux entrepris lors des RPM et de la réunion de 2025 du GCDT dans le but de dégager des positions communes sur des questions telles que les thèmes prioritaires de l'UIT-D, l'examen des nouvelles Résolutions, les Questions confiées aux commissions d'études et la Déclaration.

Le projet d'ordre du jour de la réunion IRM-1 figure dans l'Annexe 1. Un ordre du jour révisé sera publié après la date limite de soumission des contributions, avec mention des contributions présentées par les États Membres, les Membres de Secteur, les organisations régionales de télécommunication et d'autres parties prenantes.

Je tiens à vous rappeler que les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les Membres de l'UIT-D. En outre, les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires et des milieux techniques de l'Internet ainsi que des jeunes, etc.

On trouvera dans l'Annexe 2 des renseignements détaillés sur la soumission des contributions, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique. Pour information, deux réunions IRM devraient se tenir de manière virtuelle cette année, avant la CMDT (**la réunion IRM-1 les 14 et 15 juillet 2025 et la réunion IRM-2 les 29 et 30 septembre 2025**).

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette première réunion interrégionale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Cosmas Luckyson Zavazava  
Directeur

Pièces jointes: Annexe 1 – Projet d'ordre du jour  
Annexe 2 – Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique

## ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-1**

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Informations actualisées concernant la CMDT
- 4) Point sur les travaux préparatoires des organisations régionales de télécommunication
- 5) Contributions des membres
- 6) Mesures proposées par les régions concernant les Résolutions de la CMDT
- 7) Présidence des commissions de la CMDT
- 8) Attribution des travaux aux commissions de la Conférence
- 9) Divers
- 10) Clôture

## ANNEXE 2

## Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-1

### Inscription, accès et participation

---

Les inscriptions à la réunion IRM-1 sont désormais ouvertes et se feront exclusivement en ligne.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un formulaire d'inscription accessible [ICI](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

**Note:** Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-1 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-1. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

### Heures de travail

---

Les heures de travail de la réunion seront les suivantes:

Lundi 14 juillet	10 h 30-12 h 30 & 14 h 30-16 h 30
Mardi 15 juillet	10 h 30-12 h 30 & 14 h 30-16 h 30

### Interprétation et sous-titrage

---

Un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT sera assuré pour la réunion IRM-1.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur le [site web de la réunion IRM-1](#).

### Accès à la salle de réunion virtuelle

---

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

## Contributions à la réunion IRM-1

---

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-1](#).

Veillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément au § 4.1.3.2 de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-1 doivent être soumises au plus tard 45 jours calendaires avant le début de la réunion, c'est-à-dire avant le **30 mai 2025** (23 h 59, heure de Genève).

Les contributions reçues moins de 45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires avant le début de la réunion (c'est-à-dire le 2 juillet 2025 au plus tard) seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

## Documentation

---

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-1](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-1 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

## Récapitulatif des échéances

---

<b>Date de la réunion IRM-1</b>	<b>Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-45 jours)</b>	<b>Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-12 jours)</b>
14 et 15 juillet 2025	30 mai 2025	2 juillet 2025